

# UNE REFORME ILLEGALE

PROJET DE LOI SUR L'ORIENTATION ET LA REUSSITE DES ETUDIANT.E.S

Quand le ministère demande d'appliquer une réforme qui n'a pas été votée, le devoir des fonctionnaires est de ne pas la mettre en œuvre et de veiller à ce que personne ne le fasse.

## Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

### Article 28

Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.

**Opposez-vous à ce projet inique et illégal en participant à l'AG du 1<sup>er</sup> février à Tolbiac (11h) et en manifestant à 14h de Jussieu à la Sorbonne le même jour.**



**SNESUP FSU**